

Compte rendu de la séance du vendredi 05 juin 2020

Présents : GRANIER Lucien, ROGALLE Bernadette, DUPONT Marie-Anne, MAURETTE Jean-François, BOYER Patrick, HOUDAILLE Christophe, SOUQUET Camille, BACQUE Manon, RUELLE Pascal, GALIN Jean-Pierre, RIEU Hervé.

Absents excusés : aucun

Absents : aucun

Représentés : aucun

Secrétaire de séance : HOUDAILLE Christophe.

Ordre du jour:

- 1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.
- 2/ Désignation des délégués aux différents organismes.
- 3/ Installation des commissions communales.
- 4/ Information sur la mise à disposition de terrains communaux aux exploitants agricoles.
- 5/ Projet cabanes pastorales : informations et décisions.
- 6/ Questions diverses.

Monsieur le maire ouvre le conseil municipal.

Suite au mail d'information envoyé à l'ensemble des conseillers, le maire confirme la demande d'inscrire à l'ordre du jour le point suivant : « subvention 2020 à l'association DPC » (*Développement de Projets en Couserans*)

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette proposition.

Monsieur RIEU Hervé, conseiller municipal évoque la convention liant DPC et la mairie. Il exprime le souhait d'une gestion directe de l'accrobranche pour pérenniser l'emploi, avec l'ajout de missions supplémentaires pour l'employée actuelle de DPC.

Selon RIEU Hervé, BEUSTE Thierry, ex cogérant d'« Acrolus » réclamerait la propriété du nom « Acrolus » les droits d'utilisation de son logo et les dix ans de développement du parc. Monsieur RIEU Hervé, indique que cette demande a été débattue en réunion à DPC à de nombreuses reprises.

Monsieur GRANIER Lucien adjoint précise, pour la mairie, que cette problématique soulevée maintenant et bien après la reprise de cette activité par l'association DPC est surprenante. D'autant plus qu'aucune demande n'avait faite en son temps.

Monsieur HOUDAILLE Christophe, ancien membre de DPC, indique que dans son souvenir aucune demande n'a été formulée par monsieur BEUSTE Thierry.

1/ Adoption du compte-rendu du précédent conseil municipal.

Monsieur RIEU Hervé, conseiller municipal demande que soit ajouté au compte rendu de cette séance ce qu'il nous avait dit lors du dernier conseil à propos d'une conversation téléphonique entre lui et l'ancien maire, monsieur VEYSSIERE Michel le soir des élections du 15 mars.

Le sujet est renvoyé aux questions diverses.

Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 mai dernier a été adopté à l'unanimité des membres présents.

2/ Désignation des délégués aux différents organismes.

- Désignation des délégués au SDE09.

Suite à l'élection municipale du 15 mars dernier et à l'installation d'un nouveau Conseil Municipal, il convient de désigner de nouveaux délégués représentant la commune au sein du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège (SDE09).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner:

- Monsieur GRANIER Lucien en qualité de délégué titulaire
- Monsieur RUELLE Pascal en qualité de délégué suppléant

- Désignation des délégués au SMDEA.

Vu la délibération de la commune portant demande d'adhésion au Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement dit SMDEA;

Vu l'arrêté préfectoral portant création d'un Syndicat Mixte Départemental de l'Eau et de l'Assainissement dit SMDEA;

Vu l'arrêté préfectoral autorisant l'adhésion de la commune;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité de désigner:

- Monsieur RIEU Hervé en qualité de délégué titulaire.
- Monsieur MAURETTE Jean-François en qualité de délégué suppléant.

- Désignation des délégués de la commune au Syndicat Mixte du PNR.

Monsieur le Maire rappelle que la commune a décidé d'approuver la Charte du Parc Naturel Régional (PNR) des Pyrénées Ariégeoises et d'adhérer à son Syndicat mixte de gestion.

Il évoque le courrier de Monsieur le Président du Syndicat mixte du Parc naturel régional, demandant à ce que le nouveau Conseil Municipal désigne ses délégués, appelés à siéger au Syndicat mixte au nom de la commune.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé et après en avoir délibéré:

- désigne Madame DUPONT Marie-Anne (déléguée titulaire) et Madame BACQUE DIT PISTOL Manon (déléguée suppléante) pour représenter la commune et siéger au sein du Syndicat,
- donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer tout acte et signer toute pièce en application de cette décision.

- Désignation du correspondant défense.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal;

La circulaire du 26 octobre 2001 a organisé la mise en place d'un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Cet élu a vocation de développer le lien Armées-Nation.

Le correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires dans le département.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de désigner l'élu chargé de cette fonction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, décide de désigner:

- Monsieur GALIN Jean-Pierre domicilié chemin du Moulin- 09140 AULUS-LES-BAINS, 1er adjoint au maire en charge des questions de défense.

Ce dernier accepte cette fonction.

- Désignation du délégué au syndicat intercommunal A.GE.D.I.

Le Maire fait part au Conseil municipal qu'il convient, compte tenu que la collectivité est membre du Syndicat Intercommunal AGEDI, de désigner le délégué au Syndicat,

Le Conseil Municipal ouïe les explications du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté Préfectoral DFEAD-3B-98 du 22 janvier 1998 du préfet de Seine et Marne, créant le Syndicat AGEDI,

Vu l'arrêté Préfectoral DRCL-BCCCL du 16 juin 2011, du Préfet de Seine et Marne, autorisant la modification des statuts du Syndicat,

Vu les arrêtés du Préfet de Seine et Marne portant adhésion et retrait des collectivités membres, depuis 1998,

Considérant le renouvellement des assemblées délibérantes, la collectivité membre du Syndicat Intercommunal AGEDI doit désigner un délégué A.GE.D.I..

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents désigne:

- Monsieur GRANIER Lucien comme représentant de la collectivité au dit syndicat à qui sera convoqué à l'Assemblée Spéciale du groupement intercommunal A GE D I.

- Désignation des membres de la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres de la commune.

Le Maire étant Président de cette commission.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal désigne les délégués suivants :

- Délégués titulaires :
 - Monsieur GALIN Jean-Pierre
 - Monsieur GRANIER Lucien
 - Monsieur HOUDAILLE Christophe
- Délégués suppléants :
 - Madame ROGALLE RIEU Bernadette
 - Madame BACQUE DIT PISTOL Manon
 - Monsieur MAURETTE Jean-François
 -

- Désignation des délégués représentant la collectivité - Station verte.

Monsieur le Maire :

Rappelle au Conseil Municipal que la collectivité adhère à la Fédération Française des Stations Vertes, au titre de la commune d'Aulus-Les-Bains, et qu'il convient de désigner un délégué pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération.

Ce délégué pourra s'il le souhaite faire acte de candidat au poste d'Administrateur de la Fédération.

Propose de désigner Monsieur RIEU Hervé comme délégué titulaire , et Madame SOUQUET Camille comme déléguée suppléante pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

Ouï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et représentés décide de :

- Désigner Monsieur RIEU Hervé, comme délégué titulaire et Madame SOUQUET Camille comme déléguée suppléante pour siéger aux assemblées délibérantes de la Fédération des Stations Vertes.

3/ Installation des commissions communales.

Monsieur le maire :

Informe que l'article L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriale permet au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres .

Propose que soient constituées les 2 commissions communales suivantes :

- 1-Commission vie sociale, culture, sports.
- 2-Commission Travaux.

Oùï cet exposé, après délibération les membres de chaque commission sont installés comme suit :

1-Commission vie sociale, culture, sport : Madame SOUQUET Camille et Madame ROGALLE RIEU Bernadette.

2-Commission travaux : Monsieur GALIN Jean-Pierre, Monsieur HOUDAILLE Christophe, Monsieur RUELLE Pascal et Madame BACQUE DIT PISTOL Manon.

Camping : composition du comité d'exploitation.

Vu la délibération n° 2017-033 du 28 juillet 2017 validant la composition du comité d'exploitation.

Monsieur le maire :

Rappelle que le camping municipal " le Couledous" est géré en régie municipale depuis février 2010.

Propose que le comité d'exploitation du camping soit composé des membres suivants :

- Madame Marie Anne DUPONT, conseillère municipale
- Madame Manon BACQUE DIT PISTOL, conseillère municipale
- Madame Camille SOUQUET, conseillère municipale
- Monsieur Christophe HOUDAILLE, conseiller municipal
- Monsieur Alain DE LA CRUZ RUEDA, en qualité de personne extérieure

Oùï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proposition.

Centrale de la Mouline : composition du comité d'exploitation.

Vu la délibération n° 2019-033 du 25 mai 2019 validant le comité d'exploitation de la régie centrale de la Mouline.

Monsieur le maire :

Rappelle que la centrale hydroélectrique est gérée en régie municipale depuis le 1er janvier 2019, créée selon la délibération n°2018-037 du 29 septembre 2018.

Propose que le comité d'exploitation de la centrale de la Mouline soit composé des membres suivants :

- Monsieur BOYER Patrick : Maire
- Monsieur GALIN Jean-Pierre: 1er adjoint
- Monsieur GRANIER Lucien: 2ème adjoint
- Madame ROGALLE Bernadette : 3ème adjointe
- Monsieur HOUDAILLE Christophe : conseiller municipal
- Monsieur RUELLE Pascal : conseiller municipal
- Monsieur VEYSSIERE Michel : en qualité de personne extérieure
- Monsieur GALIN Marcel: en qualité de personne extérieure
- Monsieur BOUISSE Jean-Pierre en qualité de personne extérieure

Oùï cet exposé, après délibération le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- Accepte cette proposition.

4/ Information sur la mise à disposition de terrains communaux aux exploitants agricoles.

Dans le passé, des terres communales ont été attribuées à certains exploitants agricoles. Dernièrement, deux exploitants veulent utiliser les mêmes terres. La question n'a pas encore été tranchée. Hors il y a urgence puisque la déclaration des terres pour les primes à la PAC doit être déposée le 12 juin.

Des terres communales anciennement déclarées pour la PAC par l'ancien gestionnaire du centre équestre sont disponibles. Le centre a été racheté par la mairie afin de maintenir l'activité et a été soutenu depuis, car c'est une volonté municipale qui répond aux demandes des enfants du centre d'accueil de Toulouse et à celles de particuliers.

Monsieur BOYER Patrick et des membres du conseil municipal recevront ces exploitants demain samedi 6 juin. Le but sera de recevoir les deux exploitants afin de trouver un accord qui satisfasse les deux parties et clarifier la situation des passages et terrains communaux.

5/ Projet cabanes pastorales : informations et décisions.

Le budget de réalisation est plus important que prévu et des négociations dans le cadre du marché sont en cours avec les entreprises. Le budget initial était de 265 000 € dont 80% financé par l'Europe. Le dépassement de budget est de l'ordre de 80 000 €, à charge de la commune, en plus des 20% d'autofinancement initial de 53 000 €. Il est prévu de contacter la fédération pastorale afin d'examiner le dossier. La négociation de prix affecte surtout le lot « cabane ».

Se pose la question des délais de réalisation : effectuer les travaux de terrassement et de fondation avant l'hiver afin de permettre la construction des cabanes au printemps 2021, ou tout effectuer en 2021 ce qui ne permettrait pas l'utilisation des cabanes avant l'été 2021.

6/ subvention 2020 à l'association DPC

Monsieur le maire :

Rappelle que les subventions attribuées aux associations sont votées au moment du budget.

Précise que les années précédentes, la subvention de l'association de DPC était de 14 000€.

Rappelle que 2 avances sur subvention pour un montant total de 12 000€ ont été versées début 2020.

Informe le conseil municipal de la nécessité de verser une avance de subvention supplémentaire d'un montant de 8000€ à l'association DPC suite à l'impact de la période du COVID19 et au manque de chiffres d'affaires durant cette période.

Cette avance va permettre d'assurer la trésorerie et le paiement des salaires.

Où cet exposé, après délibération le conseil municipal avec 10 voix pour et une abstention :

- Accepte de verser à l'association DPC une avance supplémentaire de 8000€ sur le budget 2020.

7/ Questions diverses.

- Installation de ruches

Un apiculteur demande à pouvoir installer des ruches à Coumebière pour faire un essai, sur une piste qui descend vers le plateau "d'Hille" . La pose de panneaux d'information et d'une clôture est demandée.

Vote à l'unanimité des membres présents.

- Camping

Le gérant du camping demande l'expulsion d'un résident à l'année pour manquement à la réglementation. La procédure d'expulsion devrait être mise en route.

- Rajout d'un point évoqué lors du conseil municipal du 25 mai dernier, hors ordre du jour.

RIEU Hervé demande que soit ajouté au compte rendu de cette séance ce qu'il nous avait dit hors de l'ordre du jour lors du dernier conseil : une conservation téléphonique entre lui et l'ancien maire, le soir des élections, concernant l'éventuelle « invalidation » de son élection du fait de conflit d'intérêts avec l'emploi qu'il occupe à l'office de tourisme.

- lettres de contribuables arrivées en mairie.

Suite à une lettre reçue en mairie présentant une situation vécue : il s'avère que le comportement de certains Aulusiens et de leurs animaux domestiques pose souvent problème sur la voie publique. Les contrevenants à l'ordre public seront reçus en mairie et il leur sera rappelé leur devoir de citoyens.

- La mairie a reçu une lettre de résidents qui souhaitent que des poubelles soient éloignées de leur domicile. Une rencontre est prévue avec les élus.

- Suite à la demande reçue en mairie, une personne peintre et résidente à Aulus souhaite bénéficier de l'usage d'une partie de la gare comme salle d'exposition et atelier de peinture. Accord est donné pour l'usage d'une des salles.

- Stationnement dans le village.

Durant les week-end d'affluence, le stationnement des véhicules a perturbé la circulation au départ de la route départementale du col de Latrape. La DDE doit être contactée pour améliorer la sécurité sur place et faciliter le passage des gros véhicules.

Une voiture est garée à l'entrée du chemin de « Curte » ce qui gêne le passage. GALIN Jean-Pierre se propose pour aller voir le propriétaire.

- Demande d'une conseillère municipale.

Il est évoquée la possibilité de nommer un garde champêtre assermenté.

- Informations diverses.

Le camping a été ré-ouvert le 2 juin avec l'application de mesures sanitaires.
Les aires de jeux sont ouvertes (camping et parc thermal).

- Demandes de renseignements pour un bien situé à Caméza.

Un couple désire acquérir l'ancienne laiterie à Caméza. Le projet consiste à rénover le lieu et proposer des activités pédagogiques autour de la ferme. La zone est agricole.

- Guide de l'été.

La Dépêche propose la publication d'un bandeau pour annoncer les activités de l'été au village.
La maquette sera validée dans les prochains jours avec des modifications.
Les journées « livres et montagne » habituellement organisées fin juillet sont annulées pour cette année.

- PNR et devoir de mémoire.

Le PNR doit réaliser une petite construction en pierres sèches au sommet du mont Ceint pour y placer la boîte aux lettres de Jean-Marie Claustres en souvenir des passages durant la deuxième guerre mondiale.

- Compte rendu des réunions auxquelles ont participé : Monsieur GALIN Jean-Pierre, Monsieur GRANIER Lucien, Madame ROGALLE Bernadette et Monsieur HOUDAÏLLE Christophe.

A. Lancement de l'étude urbanistique avec le cabinet d'architectes urbanistes « D'une ville à l'autre » et « Projet 310 ». Le cabinet nous propose le plan suivant :

Mise en place du comité de pilotage dès juin 2020

En juillet et août, réalisation du diagnostic à réaliser ensemble dont une journée de travail dans le village le lundi 13 juillet.

Élaboration des différents scénarii en septembre.

Préparation du plan de référence, afin d'avoir fin octobre notre plan de route pour les années à venir.

B. Alerte crue camping

Rencontre société Arantec, préfecture, DDT, ONF

Le système d'alerte est en place et opérationnel. Il y a 5 capteurs : 2 en montagne avec pluviomètre (col d'Agnes et Guzet), 3 sur rivière avec pluviomètre et sonde de niveau d'eau (prise d'eau de l'Ars, confluence de l'Ars/Garbet, passerelle de la colonie). Un signal est envoyé toutes les 30 minutes, puis 15 minutes en cas de hausse du niveau d'eau. Il y a deux seuils de pré-alerte puis d'alerte transmis par SMS, mail et appel téléphonique. L'alerte peut être envoyée à de nombreuses personnes : gérant du camping, maire et élus choisis, préfecture, DDT...

Ce système reçoit un très bon accueil de la part des organismes publics et Aulus-les-Bains sera mis en avant comme référence/laboratoire dans les Pyrénées.

Le camping est ouvert depuis la crue de Juin 2017 sous l'entière responsabilité du maire, la préfecture ayant à l'époque demandé la fermeture du camping. Grâce au système d'alerte, la responsabilité du maire pourra être désengagée, et les chalets pourront être reconstruits.

C. Centrale hydro-électrique, régie communale de La Mouline.

Des prestataires qualifiés nous aident pour la gestion de la centrale.

a) Ce 2 juin, dans le cadre du renouvellement du droit d'eau, un test de lâché de truites au-dessus de la cascade en dessous d'Agnessere vient d'être effectué. Le but est d'évaluer l'impact de cette chute sur les poissons et d'observer leur taux de survie. Les résultats peuvent conditionner de futurs aménagements de la prise d'eau du plateau d'Agnessere.

b) La communication filaire entre les prises d'eau et les turbines est fragilisée. Ce lien est essentiel à l'activité de la centrale. Ce désordre est consécutif à un manque certain d'entretien ou au défaut de changement par l'ancien exploitant. Des études techniques sont en cours et vont être lancées

prochainement afin de déterminer quelle sera la solution optimale.

c) Comme suite à l'expertise judiciaire diligentée début 2019, la vanne dite By-pass permettant d'orienter l'eau de chaque conduite vers l'une ou l'autre des turbines ainsi que les deux vannes de pied des deux conduites et situées avant les injecteurs doivent être remplacées, Le marché public est lancé dont le résultat est attendu le samedi 13 juin 2020

BOYER Patrick	GALIN Jean-Pierre
GRANIER Lucien	ROGALLE RIEU Bernadette
MAURETTE Jean-François	DUPONT Marie-Anne
BACQUE DIT PISTOL Manon	SOUQUET Camille
HOUDAILLE Christophe	RUELLE Pascal
RIEU Hervé	

Compte-rendu affiché le 25 juin 2020 à la porte de la mairie, conformément à l'article L2121-25.